

# **CHALLENGE BOURGUIGNON DE TRIAL 2008**

## **REGLEMENT**

**ART.1:** La ligue de Bourgogne organise le Challenge Bourguignon de Trial 2008 dans les catégories suivantes : S1, S2, S3+, S3 et Promotion.

**ART.2:**

- \* **Catégorie S1:** Pilotes membre d'un club bourguignon.
- \* **Catégorie S2:** Pilotes membre d'un club bourguignon.
- \* **Catégorie S3 Plus:** Pilotes membre d'un club bourguignon. Cette catégorie reprend la moitié du tracé S3 (Les zones S3 les plus difficiles) et la moitié du tracé S2 (les zones S2 les plus faciles).
- \* **Catégorie S3:** Pilotes membre d'un club bourguignon.
- \* **Catégorie Promotion:** Pilotes membre d'un club bourguignon. Les zones empruntées seront les zones de niveau initiation et les classements se feront de la même façon que dans les autres catégories.

**ART.3:** Ces épreuves ne sont pas obligatoires mais tous les pilotes bourguignons sont invités à y participer.

**ART.4:** Ce Challenge se disputera sur les épreuves retenues pour le championnat de Bourgogne.

**ART.5:** Les engagements seront reçus obligatoirement par les clubs organisateurs. Le pilote est tenu de faire sa demande lui-même au plus tard 15 jours avant l'épreuve en mentionnant sur le bulletin d'engagement notamment sa ligue ainsi que sa catégorie.

**ART.6:** Le droit d'engagement indicatif est de 30 €. Une pénalité pour inscription tardive pourra être demandée. Se référer au règlement particulier de chaque épreuve.

**ART.7:** Le classement du Challenge se fera par addition des points attribués à chaque épreuve. Le classement tiendra compte des meilleurs résultats de toutes les épreuves moins une. Les ex æquo seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de places de premier, de second et ainsi de suite.

**ART.8:** Barème des points

Premier	20 points	Quatrième	13 Points
Deuxième	17 points	Cinquième	11 Points
Troisième	15 points	Sixième	10 points et ainsi de suite

**ART.9:** Les Trials pourront être organisés suivant les règles techniques de la discipline (Annexe E de la FFM) ou suivant le règlement de l'Open Free.

**ART.10:** Les épreuves ne devront pas comporter plus d'une zone artificielle non dangereuse accessible à toutes les catégories.

**ART.11:** La Ligue de Bourgogne ne desservira aucun titre, ni coupe, ni objet d'art pour ce Challenge, mais fera paraître le classement final en même temps que le classement final du championnat de Bourgogne.

**ART.12:** La commission de Trial se réserve le droit de modifier les passages dans les catégories supérieures et le nombre de postulants.

**ART.13:** Aucune réclamation ne pourra être formulée.